

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 5-53-1902 autorisant l'émission d'une traite de 1.408 fr. en remboursement d'avances au service Marine.

n° 5-53-1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 février 1902

Numéro JO  
n° 53 du 15/02/1902

Date du numéro  
15 février 1902

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu la circulaire ministérielle du 21 Janvier 1902, notifiant le décret du 5 Décembre 1901 relatif aux mesures à prendre pour empêcher la propagation dans les colonies qui en sont encore indemnes de la maladie des cafés désignée sous le nom « d'Hémileia Vastatrix »

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté suivant sa forme et teneur le décret du 5 Décembre 1901 sus-visé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la colonie.

**ORMIÈRES.**